

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 1^{er} JUILLET 2024****OBJET DE LA DELIBERATION TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES
INSTALLATIONS UZORE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DU
LOT2 – ELECTROMECHANIQUE – SMIF/SAUR (en annexe)**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.
2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.
3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres et 2 membres représentés par pouvoir accordé, soit 12 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. VERNET Gérard
2-	Mme BROSE Chantal	11-	
3-	M.CHARRETIER Nicolas	12-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	13-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	14-	
6-	M. FRECON Laurent	15-	
7-	M. FRECON Sébastien	16-	
8-	M. OGIER Yvan	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean**Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSE Chantal****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du marché de travaux de restructuration des installations uzore du Lot 2 - Electromécanique – SMIF/SAUR, suite aux études d'exécution, il est apparu nécessaire d'intégrer des prestations non prévues initialement en substitution totale ou partielle de prestations initialement prévues et de modifier ou de supprimer certaines prestations prévues initialement. Le présent avenant fait état des variations consécutives qui se répercutent sur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240701-C07-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

le marché de travaux du Lot 2 – Electromécanique – SMIF/SAUR. Parallèlement, il paraît nécessaire de modifier le délai d'exécution pour couvrir les périodes d'observation sur la mise en service de la station de pompage.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux du Lot2 – Electromécanique – SMIF/SAUR tel que présenté,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

P.J. : - Avenant n°2 – Lot 2 – marché SMIF/SAUR

